



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

DEMANDE DE BATEAU VOYER

Votre dossier complet doit être acheminé au service instructeur au minimum 20 jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public.

DEMANDEUR :

Je soussigné(e), Mme – M. (*rayez la mention inutile*) Nom : Prénom :

en qualité de (propriétaire, locataire, ...)

Domicilié(e) :

Tél. : Mail :

Sollicite l'autorisation d'intervenir sur la voie publique en vue d'aménager un bateau.

Entreprise réalisant les travaux :

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Responsable du chantier :

Disponibilité pour l'état des lieux :

LIEU DES TRAVAUX :

Adresse des travaux :

Références du permis de construire ou de la déclaration de travaux, s'il y a lieu:

Fournir un plan/croquis de l'aménagement demandé
(En l'absence de cette pièce le dossier ne pourra être instruit)

CARACTERISTIQUES :

Date de début du chantier : Date de fin du chantier :

Longueur du bateau :

Nombre d'emplacement(s) de stationnement neutralisé(s) :

***L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune.
Un agent viendra constater avant et après les travaux l'état de la chaussée et du trottoir.***

Date et signature du demandeur :

La demande est à déposer au :

Centre municipal de la Guette, 6 allée de la Guette ou en Mairie, 16 rue de l'église.

***Vous pouvez également transmettre par courrier à Mairie, 16 rue de l'Eglise, 91240 Saint-Michel-sur-Orge
ou par mail à services.techniques@saintmichel91.fr***